

**LE FIGARO** · fr

CULTURE

## Finkielkraut à l'Académie: un collectif s'y oppose



<http://www.lefigaro.fr/culture/2014/06/16/03004-20140616ARTFIG00203-un-collectif-d-outr-mer-refute-l-election-de-finkielkraut-a-l-academie.php>

| Mis à jour le 16/06/2014 à 14:20 |





Le Cégom (Collectif des États généraux de l'outre-mers) «regrette la décision de François Hollande de valider l'élection d'Alain Finkielkraut à l'Académie française.»  
Crédits photo : LUCIEN LUNG/Le Figaro

### **Le Cégom (Collectif des États généraux de l'outre-mers) a demandé à François Hollande de ne pas valider l'élection de l'intellectuel sous la Coupole.**

Alain Finkielkraut<sup>1</sup> trouve toujours le moyen d'être dans l'actualité. Parfois, c'est lui qui initie la polémique (voir ses propos sur la bande dessinée et notre article «Finkielkraut considère la bande dessinée comme un art mineur»), et l'on peut se poser cette question: un intellectuel doit-il réagir à tous les sujets, même ceux qui le concernent de loin? Mais, parfois, le nouvel académicien n'y est pour rien. Ainsi, cette drôle d'initiative que l'on doit à une association dénommée Cégom (Collectif des États généraux de l'outre-mers - Fédération des Français/es d'outre-mers).

D'abord, ledit comité, sur son site Facebook<sup>2</sup>, s'était fendu d'une lettre ouverte au titre explicite: «Monsieur le Président, respectez l'Histoire, écoutez la Francophonie: refusez l'entrée d'Alain Finkielkraut à l'Académie française». Ce week-end, le Cégom a remis ça, avec ce communiqué, signé de Pierre Pastel, son président: «Le 23 mai, le président de la République a officiellement reçu, au palais de l'Élysée, Alain Finkielkraut (récemment désigné «Colonialiste de l'année»). Ce faisant, il a formellement validé l'élection de ce dernier à l'Académie française - élection qui restait soumise à l'approbation présidentielle.» Et le Cégom de souligner, en gros titre à caractères capitales: «Le Cégom regrette la décision de François Hollande<sup>3</sup> de valider l'élection d'Alain Finkielkraut à l'Académie française.»

Cette initiative, pour le moins étonnante, mérite deux commentaires, au moins. Le premier est de nier le droit aux immortels de désigner l'un des leurs. Les votes sont on ne peut plus démocratiques. On peut ne pas être d'accord avec l'élu, mais une fois la décision prise, pourquoi faudrait-il y revenir? Au sein même de l'Académie française, le débat fut animé. Partisans et adversaires ont affûté leurs arguments. Le vote a tranché. Et François Hollande n'a-t-il pas de problèmes plus sérieux et plus urgents à traiter que de s'occuper des élections sous la Coupole?

## Louis XIV et le Général de Gaulle

Le deuxième commentaire est d'ordre historique. Cette initiative permet de mettre en lumière les rouages de l'Académie française et le rôle de «protecteur» de la vénérable institution par le président de la République. Car pour devenir immortel, l'élection seule ne suffit pas, il faut effectivement avoir l'approbation du président de la République. Le chapitre «Approbaton du protecteur» stipule que «L'élection à l'Académie française, bien qu'elle soit un corps constitué, ne devient définitive qu'après approbation du président de la République, protecteur de l'Académie, qui la manifeste en donnant audience au nouvel élu (art.1 du statut de 1635 et art. 11 du règlement de 1752). Cette visite du nouvel élu vaut approbation.» Cette règle est presque aussi ancienne que l'institution.

Et, autant le dire, l'initiative du Cégom n'avait aucune chance d'aboutir. Dans la longue et riche histoire de l'Académie française fondée en 1635, il n'y eut presque jamais de refus d'approbation (avant les présidents, c'étaient les rois qui faisaient office de protecteurs). Cela s'explique, est-il écrit dans le règlement de l'institution: le refus d'approbation de l'élection est rarissime, car, généralement, l'opposition du protecteur est connue d'avance. Au XVIIe siècle, Louis XIV mit plusieurs mois à ratifier l'élection de La Fontaine, et il ne le fit qu'en même temps qu'il approuvait celle de Boileau. En notre siècle, à la fin de mai 1958, l'élection à laquelle se présentait Paul Morand fut interrompue au deuxième tour de scrutin, l'Académie sachant que le Général de Gaulle<sup>4</sup> ne l'approuverait pas. Morand fut élu dix ans plus tard, de Gaulle ayant levé l'interdit. On le voit, Alain Finkielkraut n'avait pas de soucis à se faire.

## La rédaction vous conseille :

- Finkielkraut considère la bande dessinée comme un art mineur<sup>5</sup>
- 📖 Finkielkraut: «Pourquoi je n'ai pas aimé Qu'est-ce qu'on a fait au bon Dieu?»<sup>6</sup>
- Alain Finkielkraut élu à l'Académie française<sup>7</sup>



**Mohammed Aissaoui**



journaliste 28 abonnés

Journaliste

## Liens:

<sup>1</sup> <http://plus.lefigaro.fr/tag/alain-finkielkraut>

2 <https://www.facebook.com/lecegom>

3 <http://plus.lefigaro.fr/tag/francois-hollande>

4 <http://plus.lefigaro.fr/tag/general-de-gaulle>

5 <http://www.lefigaro.fr/bd/2014/06/13/03014-20140613ARTFIG00324-finkielkraut-considere-la-bande-dessinee-comme-un-art-mineur.php>

6 <http://www.lefigaro.fr/cinema/2014/06/13/03002-20140613ARTFIG00144-finkielkraut-pourquoi-je-n-ai-pas-aime-qu-est-ce-qu-on-a-fait-au-bon-dieu.php>

7 <http://www.lefigaro.fr/livres/2014/04/10/03005-20140410ARTFIG00221-alain-finkielkraut-elu-a-l-academie-francaise.php>

